

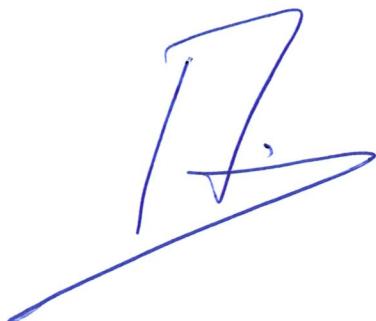
AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 7 novembre 2025 les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial communal.

Les délibérations ont été approuvées par arrêté grand-ducal en date du 1^{er} décembre 2025 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 3^e décembre 2025, réf : FC04-2025-A110 et FC03-2025-A121. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 5 décembre 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
Facebook: GemengBetzder | Twitter: @gemeng_betzder
betzdorf.lu